



SEANCE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23/06/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 180

Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Christèle CASTELEIN

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 19h23), ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 20h30), ROINE Philippe suppléant de BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h02), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan (jusqu'à 22h), DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, DIGNE Bernard suppléant de GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie à partir de 19h12 et jusqu'à 22h37), HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h53), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, POIGNANT Jean-Pierre suppléant de LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, BROSTIN Jacques suppléant de LEMOIGNE Jean-Paul, LECONTE Emilie suppléante de LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, COUTANCEAU Martine suppléante de LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 19h09 et jusqu'à 22h37), LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h28), THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck (à partir de 19h37 et jusqu'à 21h47), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 19h44), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARRIVE Benoit (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN jusqu'à son arrivée à 19h23), BALDACCI Nathalie (pouvoir à Gilbert VILLETTE à partir de 20h30), BASTIAN Frédéric (pouvoir à BESUELLE Régine à partir de 20h02), BROQUAIRE Guy (pouvoir à LEFEVRE Hubert, CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), D'AIGREMONT Jean-Marie (pouvoir à GOSELIN Bernard), DELAUNAY Sylvie (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), DENIAUX Johan (pouvoir à VILTARD Bruno à partir de 22h), FAGNEN Sébastien (pouvoir à BURNOUF Hervé), FEUARDANT Marc (pouvoir à ROUSSEAU Roger), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette), GODEFROY Annick (pouvoir à GRUNEWALD Martine), GUYON Sophie (pouvoir à HOUIVET Benoit jusqu'à son arrivée à 19h12), GUYON Sophie (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 22h37), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques), HEBERT Dominique (pouvoir à BAUDIN Philippe jusqu'à son arrivée à 19h53), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEFRANC Bernard (pouvoir à CATHERINE Arnaud), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à CASTELET Christèle à partir de 22h37), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LESEIGNEUR Hélène (pouvoir à BOUILLON Jean-Michel), LETERRIER Richard (pouvoir à NICOLAÏ Michel), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), MATELOT Jean-Louis (pouvoir à POTTIER Bernard), MIGNOT Henri (pouvoir à LEQUERTIER Joël), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POUTAS Louis (pouvoir à VIGNET Hubert), REVERT Sandrine (pouvoir à LECHEVALIER Guy), ROUSSEL Pascal (pouvoir à FEUILLY Hervé), VARENNE Valérie (pouvoir à DELESTRE Richard), VILTARD Bruno (pouvoir à LEPETIT Jacques jusqu'à son arrivée à 19h44), THEVENY Marianne (pouvoir à SEBIRE Nelly à partir de 22h28), TISON Franck (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 21h47).

Excusés : BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GOSELIN-FLEURY Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, JOURDAIN Patrick, POIDEVIN Hugo, ROUXEL André, TARDIF Thierry, LEQUILBEC Frédéric (arrive à 19h09), TISON Franck (arrive à 19h37).

Délibération n°2017-168 Modifications des tarifs

Exposé

Pour l'Office de tourisme Cotentin Val de Saire - Fixation et modification de tarifs

Avec la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, la régie personnalisée de l'office de tourisme Cotentin Val de Saire, dont le siège est basé à Saint-Pierre Église a pris fin.

D'ici à la création du nouvelle office de tourisme intercommunal, sous forme de SPL, office de tourisme Cotentin Val de Saire a besoin, pour continuer à faire fonctionner ses boutiques, que le conseil de la communauté d'agglomération du Cotentin vote les tarifs des produits proposés à la vente.

Ainsi, dans le cadre de sa boutique et de ses animations, l'Office de Tourisme Cotentin Val de Saire souhaite ajouter ou modifier les tarifs suivants :

FIXATION TARIFS BOUTIQUE	
Désignation	Prix de vente TTC
Tasses rondes par lot de 6	24.00 €
Corbeille à fruits	18.00 €
Coupelle carrée	5.00 €
Moques par lot de 6	35.00 €
Plateau à fromage	20.00 €
Boîte ronde avec couvercle	35.00 €
Cruche	19.00 €
Porte encens	4.50 €
Vin apéritif 50 cl	11.00 €
Vin apéritif 70 cl	14.50 €

Bulles de sève 75 cl	8.00 €
Teurgoule 280 g	4.50 €
Teurgoule 500 g	7.50 €
Teurgoule 740 g	10.50 €
MODIFICATION TARIFS BOUTIQUE	
<i>Désignation</i>	<i>Prix de vente TTC</i>
Photophore	30.00 €

**Pour le pôle de proximité de la Côte des Isles -
Propositions tarifs activités "Bouge en Côte des Isles
"**

	Tarif territoire	Tarif Hors Territoire
Activités nautiques (sites de Barneville-Carleret et de Portbail - la séance)	7,50 €	15,00 €
Accrobranches	19,00 €	37,00 €

Propositions tarifs site touristique de Fierville les Mines

Désignation	prix HT	Prix TTC
Atelier Nature Adulte	4,58 €	5,50 €
Atelier Nature Enfant	2,92 €	3,50 €
Cahier coloriage CDI	4,58 €	5,50 €
Mini-mug Moulin	5,00 €	6,00 €
Pot collect. 20 ans Moulin	4,08 €	4,90 €
Livre collection 7,5	7,11 €	7,50 €
Livre collection 9,90	9,38 €	9,90 €
Livre collection 16,50	15,64 €	16,50 €
Carnet recettes	12,08 €	14,50 €
Marque-pages plastifié	1,25 €	1,50 €
Jeu 7 familles Histoire	5,42 €	6,50 €
Ptit gouter pain d'épice	2,37 €	2,50 €
Teurgoule 280g	3,79 €	4,00 €
Salicorne 80g	4,27 €	4,50 €

La garderie périscolaire du Pôle de proximité de Montebourg

Les membres de la commission de territoire émettent un avis favorable à l'augmentation des tarifs de la garderie pour la rentrée 2017 de 2 % . Ce qui fait passer les tarifs :

- De 2.08 € à 2.12 € pour la garderie du matin et du soir,
- De 1.22 € à 1.24 € pour les familles dont les enfants arrivent à partir de 8h15.

La Restauration scolaire du Pôle de proximité de Montebourg

Les membres de la commission de territoire émettent un avis favorable à l'augmentation des tarifs de restauration scolaire pour la rentrée de 2017 de 2 % . Ce qui fait passer les tarifs :

- Collège de 3.18 € à 3.24 €
- Maternelle et Primaire de 2.98 € à 3.04 €
- Tarif dégressif de 2.64 € à 2.69 €

La commission de territoire donne son accord pour appliquer les tarifs suivants :

- AVS : 4.87 €,
- enseignants, personnels du pôle de proximité de Montebourg : 5.67 €.

La Restauration : modification du tarif exceptionnel du Pôle de proximité de Montebourg

Les membres de la commission de territoire émettent un avis favorable à l'augmentation de 2 % du coût des repas pris exceptionnellement :

- Repas enfant : de 4.00 € à 4.08 €
- Repas adulte : de 5.87 € à 5.99 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération du Cotentin,

Vu l'avis favorable de la commission Finances,

Considérant les motifs et éléments exposés,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 189 – Contre : 0 – Abstentions : 15) :

- **Décide** de fixer ou modifier les tarifs présentés ci-dessus,
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 11/07/17
et publication ou notification
du : 27/07/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN